



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES interne à affectation locale à Mayotte

Section : lettres modernes

Session 2023

Rapport de jury présenté par :
Mélanie Pircar, IGESR, présidente du jury

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Sommaire

1- Bilan statistique	02
2- Epreuve écrite d'admissibilité	03
2-1 Rappel et explicitation des modalités	03
2-2 Rappel des attendus, critères d'évaluation en lien avec le sujet de la session 2023 et conseils aux candidats	03
- Pour l'étude littéraire	03
- Pour l'étude grammaticale	04
- Pour l'étude stylistique	04
3- Epreuve orale d'admission	06
3-1 Une épreuve qui vise à rendre compte de compétences développées	06
- ...dans les champs didactiques et pédagogiques	06
- ...dans le champ disciplinaire	06
3-2 La posture et la maîtrise linguistique attendues des candidats	07
- la clarté du propos et la correction de la langue	07
- l'incarnation d'un éthos enseignant	08

1 – Bilan statistique de la session 2023 du CAPES interne à affectation locale à Mayotte

Nombre de postes ouverts : 15

Pour l'admissibilité :

Nombre de candidats inscrits : 62

Nombre de candidats non éliminés : 21 soit 33,9% des inscrits

Nombre de candidats admissibles : 15 soit 77,4% des non éliminés

Moyenne épreuve admissibilité :

Moyenne des candidats non éliminés : 9,86/20

Moyenne des candidats admissibles : 10,97 /20

Barre d'admissibilité : 08/20

Pour l'admission :

Nombre de candidats admissibles : 15

Nombre de candidats non éliminés : 15 soit 100% des admissibles

Nombre de candidats admis : 10 soit 66 % des non éliminés.

Moyenne épreuve admission :

Moyenne des candidats non éliminés : 11,47/20

Moyenne des admis : 13,90/20

Barre d'amission : 09/20

2 – L'épreuve écrite d'admissibilité

2-1 Rappel et explicitation des modalités de l'épreuve

Le sujet de cette épreuve propose deux textes composant un corpus ayant une forte unité, le plus souvent thématique. Trois questions doivent être traitées :

- Une étude littéraire (notée sur 10 points) dans laquelle le candidat sera amené à saisir l'unité du corpus à travers l'exploration d'un axe de lecture proposé par le sujet.
(exemples : « Etudiez les textes du corpus en vous intéressant à la représentation de l'animal et à ses effets sur le lecteur » / « Etudiez les textes du corpus en vous intéressant aux rapports de pouvoir entre les personnages »)
- Une étude grammaticale (notée sur 5 points) qui consiste dans le travail sur une notion grammaticale dans un ou plusieurs extraits du corpus.
(exemples : « Faites l'analyse syntaxique des propositions dans le passage des lignes X à X du texte X » / « Analysez précisément l'emploi des temps dans les passages suivants du texte X : de X à X »)
- Une étude stylistique (notée sur 5 points) qui porte sur un effet précis dans l'un des textes et qui conduit le candidat à analyser les moyens stylistiques déployés pour produire cet effet.
(exemples : « Proposez l'étude stylistique du texte X en vous intéressant à la manière dont la description propose une expérience sensorielle au lecteur » / « Proposez l'étude stylistique de l'extrait des lignes X à X du texte X, en analysant comment est produit l'effet de rapidité extrême des actions »)

Les candidats disposent de 5 heures, un coefficient 1 est affecté à l'épreuve.

2-2 Rappel des attendus, critères d'évaluation en lien avec le sujet de la session 2023 et conseils aux candidats

La grande majorité des candidats a composé avec un grand sérieux, en respectant de manière satisfaisante le cadre de l'épreuve.

Le premier point de vigilance concerne toutefois ce que l'on pourrait appeler la « répartition de l'effort » des candidats : au vu de la structure de l'épreuve, rappelée plus haut, les candidats doivent envisager de consacrer un temps plus long à la première question : l'étude littéraire. Cette partie de l'épreuve est la seule qui invite le candidat à proposer une analyse du corpus entier, le barème qui lui est associé témoigne aussi de son importance : c'est la moitié des points ! Ainsi, le développement attendu consiste davantage en une réflexion structurée en plusieurs paragraphes, suffisamment longue et nourrie, qu'en un unique paragraphe de quelques lignes. L'étude stylistique, et, dans une moindre mesure l'étude grammaticale supposent aussi un traitement composé et sans brièveté excessive, mais le candidat peut à bon droit y consacrer moins de temps qu'à l'étude littéraire, et développer moins.

Le jury invite les candidats à bien construire leur réflexion, à la structurer en paragraphes, mais il n'attend pas de forme canonique de type dissertatif, pour aucune des trois questions.

Pour l'étude littéraire, l'enjeu essentiel est d'évaluer la capacité du candidat à comprendre et interpréter les textes littéraires, à tisser des liens entre les textes, tout en percevant la singularité de chaque texte. Cela se traduit par l'attendu suivant : le candidat doit chercher à mettre au jour les points communs entre les deux textes (au travers de l'axe de lecture proposé) mais s'intéresser également aux divergences et en les analysant : le regard des auteurs sur le personnage est-il le même ?, les auteurs poursuivent-ils une visée comparable ?, l'évolution narrative/théâtrale/psychologique est-elle la

même dans les deux textes ? sont autant de questions que l'étude peut traiter dans son développement. Ainsi, par exemple, le sujet de la session 2023 invitait à travailler sur les sentiments contradictoires du personnage de Médée dans les textes de Corneille et de Laurent Gaudé. Les candidats qui obtiennent les meilleures notes dans cette partie sont ceux qui ont :

- montré que dans les deux textes le personnage de Médée était traversé, torturé, par des sentiments contradictoires et tous deux violents : l'amour de ses enfants, la fureur et le besoin impérieux de vengeance ;
- signalé néanmoins que cette opposition ne se traduisait pas de la même manière dans le texte de Corneille et dans le texte de Laurent Gaudé : chez Corneille, les deux sentiments se combattent, puisque Médée est en train de prendre la décision de tuer, chez Laurent Gaudé, les deux sentiments sont ressentis en même temps, dans une forme de douceur vénéneuse, puisque les enfants sont déjà morts.

Cette analyse globale, fine, du sens du texte constitue l'attendu le plus important.

Un autre attendu réside dans la maîtrise de l'argumentation au service de l'interprétation littéraire : chacune des idées importantes doit être étayée par un relevé d'éléments précis du texte, ou par une observation sur sa construction, et le candidat doit expliciter la manière dont il rattache les éléments repérés à son interprétation.

Une maîtrise du vocabulaire de l'analyse littéraire est bien sûr valorisée, mais ce critère n'est pas déterminant ou rédhibitoire : le jury préfère que le candidat propose une interprétation fine, en identifiant un passage précis qui le conduit à cette interprétation même sans savoir nommer le procédé d'écriture, à la mise en avant d'un procédé sans le relier à une interprétation, à un enjeu littéraire du texte.

La culture littéraire et artistique du candidat constitue un critère important :

Avoir des connaissances sur les grands genres littéraires (théâtre, poésie, roman, genres argumentatifs), leur histoire, et les œuvres ayant marqué l'histoire littéraire, est essentiel pour enseigner le français au collège et au lycée, et constitue donc un attendu. Pour le sujet 2023, les candidats qui n'avaient pas de familiarité avec les enjeux d'une mise en scène théâtrale, avec la tragédie et le personnage tragique ne disposaient pas de toutes les connaissances permettant de proposer une analyse littéraire fine.

En outre, même si la compréhension est la compétence évaluée prioritairement, l'étude littéraire ne saurait faire l'économie d'une attention accordée à l'écriture des textes, en lien avec le sens : le rythme, les sonorités, les images, toutes les formes d'écarts par rapport à l'usage quotidienne de la langue doivent être observés, et, quand cela nourrit l'interprétation, analysés.

Concernant l'étude grammaticale, on attend : une définition la plus précise possible de la notion convoquée (sans toutefois que cet aspect théorique tétanise les candidats : ce n'est pas le plus gros enjeu de cette partie, et une définition très brève ou lacunaire pénalisera moins la copie que des erreurs dans le relevé ou l'analyse des occurrences) ; un relevé des occurrences, que le candidat a souvent intérêt à classer en catégories. Par exemple, sur la négation, on pouvait imaginer le classement : négation lexicale / négation grammaticale, avec des tiroirs dans cette deuxième catégorie : négation grammaticale avec adverbe forclusif / négation grammaticale avec un seul adverbe. Cette deuxième partie d'épreuve vise résolument à évaluer les connaissances linguistiques : maîtriser l'essentiel de la terminologie grammaticale, savoir définir des notions et des compétences linguistiques : savoir identifier des composantes syntaxiques dans un texte littéraire et les classer. Certaines copies qui ont ajouté des remarques tissant un lien entre éléments grammaticaux et sens du texte ont été valorisées : cela peut être très pertinent, que les candidats ne s'en privent donc pas le cas échéant, mais cela ne constitue pas le cœur des attendus pour l'étude grammaticale.

Enfin, **l'étude stylistique** doit permettre au candidat de témoigner de sa capacité à saisir le lien entre un effet littéraire et les moyens stylistiques singuliers mis en œuvre par l'auteur et qui y concourent. Ainsi le sujet de 2023 demandait-il de s'intéresser au « caractère visuel » de la scène. Dès lors, le candidat a intérêt à commencer par identifier des éléments qui, dans l'écriture, participent de cet effet d'une scène « visuelle » : dans le texte de Laurent Gaudé, l'élément le plus évident est l'emploi du

présent pour évoquer une scène passée. En outre, on peut remarquer la répétition, trois fois de « la dernière fois » qui évoque le moment, passé, de l'assassinat. De ces deux constats, répétition d'un marqueur temporel et passage de l'imparfait du récit au présent de narration, l'on peut tirer une analyse stylistique : « *Médée, seule sur scène, évoque l'assassinat de ses enfants, commis plus tôt. Elle se remémore ce qui s'est passé en répétant l'expression « la dernière fois » - c'est-à-dire la dernière fois qu'elle les a eus vivants dans ses bras. Cette répétition semble ouvrir une fenêtre vers une deuxième scène. Le spectateur voit Médée qui, elle, voit et donne à voir dans son discours la scène de l'infanticide. Cette deuxième scène est rendue d'autant plus présente, visible pour les spectateurs, que Médée emploie le présent de narration : « Je suis dans la maison. Je vous attends. »* D'autres moyens stylistiques pouvaient encore être repérés (comme le rythme des phrases, brèves, chacune correspondant à une action, et faisant coïncider temps de la lecture avec durée réelle de l'assassinat.) et le jury a apprécié de voir apparaître dans quelques copies la notion d'hypotypose, qui consiste précisément dans le fait de raconter ou décrire de manière à faire vivre comme en direct une scène au lecteur ou spectateur. Toutefois, l'on n'attend pas une analyse stylistique exhaustive : le jury évalue surtout la capacité du candidat à tisser des liens entre choix d'écriture et effets créés sur le lecteur.

3 – L'épreuve orale

Rapport présenté par Peggy Bernadat et Simon Perreaux

15 candidats étaient admissibles à l'issue de l'épreuve écrite. Le jury se réjouit d'avoir pu entendre des candidats dont le degré de préparation satisfait aux exigences du CAPES interne de Lettres.

Le jury rappelle que l'arrêté du 11 février 2021 fixe avec précision le cadre du déroulement de l'épreuve orale. Nous en rappelons ici les enjeux de manière synthétique.

“Durée de préparation de l'épreuve : trente minutes.

Durée totale de l'épreuve : soixante minutes maximum.”

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve.

A. - Première partie (10mn + 20mn) :

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier RAEP (dix minutes maximum) suivi d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier et, le cas échéant, d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

B. - Seconde partie (10mn + 20mn) :

Elle comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

À partir de l'expérience professionnelle effective (décrite dans son dossier RAEP) sur un niveau d'enseignement, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier. Cet entretien comprend un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité au sein du système éducatif français et de ses particularités à Mayotte.

“Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.”

Le présent rapport tâchera de dispenser des conseils, en s'appuyant sur des cas concrets observés à l'occasion de la session 2023.

3-1 Une épreuve qui vise à rendre compte de compétences développées...

a. ...dans les champs didactique et pédagogique

Les candidats qui ont produit les prestations les plus remarquables ont manifesté une connaissance précise et minutieuse des programmes et sont parvenus à mobiliser de façon judicieuse et appropriée, les parties de programmes en lien avec le niveau de classe concerné ainsi que les éléments littéraires convoqués.

À l'inverse, une lecture trop superficielle des programmes fait peser le risque de contresens majeurs. Le jury a été surpris d'observer les difficultés posées par la notion de « textes fondateurs ». On ne saurait excuser qu'un candidat se montre incapable de comprendre ce qu'est un texte fondateur, assure ne jamais les avoir rencontrés dans aucun manuel, ou semble croire qu'il s'agisse de textes en lien direct avec la réalité sans mesurer leur dimension mythique et cosmogonique.

Autre écueil possible, un candidat qui ne peut faire valoir dans son dossier RAEP que son expérience dans le premier degré, doit faire impérativement la preuve de sa parfaite maîtrise des enjeux et des programmes du second degré et devra pouvoir montrer en quoi les situations pédagogiques rencontrées dans le 1^{er} degré sont transférables dans le second degré.

Le jury a beaucoup apprécié les très riches scénarii pédagogiques évoqués par certains candidats soucieux de pratiquer avec intelligence et bienveillance la différenciation, sans avoir forcément recours notamment aux groupes de niveaux et la mise à l'écart systématique des non lecteurs, non scripteurs du groupe classe, mais qui au contraire, mettaient en œuvre des stratégies pédagogiques visant à faire de l'hétérogénéité une force et non un frein aux apprentissages.

b. ...dans le champ disciplinaire

- *Les savoirs littéraires et artistiques*

Un autre attendu de l'épreuve d'admission réside dans le fait de mesurer l'étendue des connaissances (ou au moins de l'appétence) littéraires et artistiques du candidat.

Bien des candidats ont su effectivement mettre en valeur leurs connaissances solides du patrimoine littéraire « classique ». Si un candidat a déploré le manque d'originalité dans le corpus d'œuvres dont il avait fait usage dans la séquence développée dans le RAEP, le jury a rappelé qu'il n'était absolument pas attendu que les textes étudiés soient originaux et sortent des sentiers battus. Bien au contraire, il a été apprécié que les études portent en 4^{ème}, dans le cadre de l'étude de la nouvelle réaliste et fantastique sur des nouvelles telles que *la Parure* et *la Peur* de Maupassant.

Cependant, il a été déploré parfois que, dans un souci d'adaptation, les textes étudiés en classe ne soient absolument pas littéraires. Citons par exemple en classe de 4^{ème} l'étude de *Plume le Pirate* de Paul Thiès et Louis Alloing qui paraît tout à fait inapproprié pour ce niveau de classe.

On regrette vivement que certains candidats confient ne pas lire d'œuvres littéraires, hormis pendant l'année l'œuvre intégrale enseignée avec ses élèves. La culture littéraire et artistique attendue d'un enseignant de Lettres ne saurait se limiter à la connaissance de Guillaume Musso, ou à l'adaptation par Disney de *La Belle et la Bête*, tout en ignorant celle de Cocteau. Un autre candidat fait part, au détour d'un projet sur *Le dernier jour d'un condamné*, de sa passion pour l'œuvre de Victor Hugo, mais se montre embarrassé lorsqu'il s'agit de citer quelques-uns de ses romans, ce qui ne peut qu'inquiéter le jury qui doit s'assurer que les professeurs prochainement certifiés puissent transmettre à leurs élèves le goût de la lecture et de la découverte d'un patrimoine littéraire varié.

- *La maîtrise grammaticale*

De la même façon, pour réussir cette épreuve, on ne peut qu'inciter les futurs candidats à combler, autant que nécessaire, leurs lacunes grammaticales, car force a été de constater que ce domaine de compétences demeure souvent le plus fragile. Or, le jury rappelle que l'enseignement de la maîtrise de langue prescrit par les programmes des cycles 3 et 4 suppose une connaissance précise du fonctionnement linguistique et grammatical de la langue française, et qu'il est donc absolument réhibitoire que les candidats ne maîtrisent pas *a minima* les attendus des programmes de collège. Pour exemple, certains candidats ne sont pas parvenus à manier des notions relevant du cycle 3 : repérer le COD dans une phrase simple et de le distinguer d'un attribut du sujet ; distinguer le pronom et le déterminant ; distinguer l'orthographe grammaticale et lexicale ou respecter une chaîne d'accord. Les ressources institutionnelles : *Terminologie grammaticale* et *Grammaire de l'Ecole* constituent des supports de travail utile pour nos futurs candidats, soucieux de perfectionner leurs connaissances et compétences linguistiques.

3-2 La posture et la maîtrise linguistique attendues des candidats

a. *La clarté du propos et la correction de la langue*

La maîtrise d'une langue orale claire, juste et précise s'incarne en outre dans les propos du candidat, soit à l'occasion de l'exposé, soit dans les phases d'entretien. Le jury incite les candidats à se montrer vigilant :

- au niveau de langue ("je dois m'améliorer *sur ça**"),
- à la syntaxe ("il y a des collègues qui m'ont dit comment *que je dois faire**" / "j'aurais pu leur proposer [aux élèves] à *ce qu'ils aient** les définitions." / "cela dépend à *l'âge et au public qu'il** destine son livre")
- au lexique: "il interfère avec" au lieu de "il interagit avec" / "*texte** iconographique"

Par ailleurs, comme tout exercice oral, l'épreuve d'admission au CAPES de Lettres Modernes suppose une capacité du candidat à viser la clarté en organisant ses idées, et à gérer son émotivité (plusieurs candidats sont restés tétanisés devant un jury pourtant bienveillant et encourageant) en prenant en compte son interlocuteur (d'autres candidats, au contraire, ont eu des difficultés à laisser le jury finir de poser ses questions).

Si les candidats ont tout à fait le droit de consulter leur dossier RAEP et leurs notes durant l'oral, le recours à l'écrit durant l'épreuve est absolument à proscrire : pour exemple, un candidat a souhaité

écrire au tableau le détail de la séquence présentée dans le dossier RAEP afin d'exposer les différentes propositions de modifications possibles. Si la démarche réflexive est tout à fait louable, la méthode employée a largement desservi le propos qui s'est enlisé dans des considérations pointillistes, ce qui n'a pas permis de donner une vision synthétique et distanciée du travail proposé à la classe. Le passage à l'écrit ne correspondant pas aux attendus de l'interrogation orale, il a largement desservi la qualité de l'exposé et est à proscrire absolument.

Fort heureusement, le jury a aussi pu se réjouir de la qualité des prestations de candidats correctement préparés. On encourage les futurs aspirants au concours à s'entraîner en condition à l'exercice, face à un auditeur, ou au moyen d'enregistrements.

b. L'incarnation d'un ethos enseignant

Le jury souhaite enfin inciter les candidats à interroger leur posture pour éviter toutes les formes d'imposture. On n'arbore pas des références littéraires ou didactiques comme des faire-valoir vides. Celles-ci nourrissent, structurent la pensée et apportent leur sève au propos. Tel candidat avoue dans l'entretien sa méconnaissance de l'œuvre qu'il a pourtant abordée dans son RAEP. Tel autre, au milieu d'un exposé savant sur le conte, soutient avec un aplomb déconcertant que Perrault est un auteur du 18^e siècle, alors qu'on l'invite à se corriger.

Le jury a su apprécier, au contraire, que des candidats s'attachent à faire état du niveau de leur expérience avec honnêteté et simplicité. Il s'agit moins de se draper des nombreuses missions réalisées lors de son parcours professionnel mais plutôt de chercher, avec rigueur et exigence intellectuelle, à faire état de ses réflexions sur les conditions de transmission de savoirs et de savoir-faire.

En effet, à ce stade du concours, s'il n'est pas exigé que tous les gestes didactiques et pédagogiques soient absolument maîtrisés, on peut cependant attendre que soient connus, outre les programmes, les éléments pédagogiques et didactiques fondateurs d'un cours de Lettres de cycle 3 et 4 (citons par exemple, l'élaboration d'une séquence et d'une séance, la pratique de la lecture analytique, de la lecture cursive, de la différenciation, des différents types d'écrits, de l'étude de langue et de l'image, ou encore l'usage de l'outil numérique etc.) le jury invite les candidats des années à venir, à faire preuve d'humilité, d'honnêteté et de réflexivité et à témoigner de leur désir constant de transmettre avec pertinence les savoirs et de parfaire leur connaissance du métier dans un souci de professionnalisation de leurs pratiques.

Ainsi, les meilleurs candidats sont parvenus, à travers une maîtrise linguistique qu'on est en droit d'attendre d'un enseignant de Lettres Modernes, à rendre compte à la fois d'une pratique professionnelle variée, objectivée et réflexive ; mais aussi soucieuse de se parfaire par la formation, tout en témoignant d'une réelle culture littéraire, incarnée et tournée vers la réussite de tous les élèves.